

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 1<sup>er</sup> décembre 1959.

---

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1960, CONSIDERE COMME  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN PREMIÈRE LECTURE, AUX  
termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

TOME VII

### POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Beloucif Amar, Jean Bène, Auguste-François Billiémaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Omer Capelle, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Gueroui Mohamed, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Roger Morève, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Puzet, Paul Pelleray, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> légis.) : 300, 328 (annexe 28), 339 (Tome II, annexe XVIII) et in-8° 68.

Sénat : 65 et 66 (Tome III, annexe 34) [1959-1960].

Mesdames, Messieurs,

Le projet de Budget annexe des Postes et Télécommunications pour 1960 appelle, de la part de votre Commission des Affaires économiques et du Plan, un certain nombre d'observations.

Certes, nous devons, tout d'abord, constater, avec satisfaction, que le total des autorisations de programme pour les dépenses d'équipement se trouve porté à 720.805.000 NF, soit une augmentation de 120.805.000 NF par rapport aux crédits d'engagement annuels de 600.000.000 NF prévus par la Loi-Programme, et que les crédits de paiement se montent à 634.569.000 NF.

Si ces sommes ne correspondent pas tout à fait aux désirs que nous avons exprimés, elles représentent cependant une amélioration sur la situation précédente.

Les suppléments de crédits concernent :

- les bâtiments, pour 63.005.000 NF,
- le matériel et les transports routiers, pour 8.500.000 NF,
- le matériel postal et assimilé, pour 33.000.000 NF,
- les lignes téléphoniques, pour 10.000.000 NF,
- et le réseau de télécommunications nord-africain et saharien, pour 5.805.000 NF.

Une première observation s'impose cependant : si l'excédent des recettes d'exploitation prévu pour 1960 atteint 486.224.000 NF, soit 83.811.000 NF de plus que l'année dernière, cette somme complétée par divers remboursements, est cependant insuffisante pour couvrir les dépenses d'équipement qui atteignent, en crédits de paiement, 634.569.000 NF.

L'article 22 de la Loi de Finances a prévu que l'excédent des charges budgétaires résultant de cette situation, soit 144.000.000 NF, pourra être couvert par des emprunts spéciaux dont le service en intérêts et amortissements sera assuré par le budget annexe.

Il nous a été précisé que ces emprunts pourraient, notamment, être consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations. Signalons, à ce propos, que cet organisme tire une partie importante de ses disponibilités, 10 milliards NF, environ, des dépôts de la Caisse Nationale d'Épargne gérée par le département des Postes et Télécommunications. Il est donc tout à fait normal que la Caisse des Dépôts et Consignations accorde, en contrepartie, des facilités de financement à l'Administration des Postes et Télécommunications.

Il faut souhaiter cependant que ce recours à l'emprunt n'ait pas pour résultat d'hypothéquer l'avenir. Nous pensons qu'il serait plus normal d'accorder à un grand service public comme celui des Postes et Télécommunications tous les moyens nécessaires pour accroître ses recettes et assurer ainsi totalement son autofinancement.

\*  
\* \*

*Les principales réalisations immobilières* envisagées sont les suivantes :

- la construction d'un Hôtel des Postes à Montpellier ;
- la construction d'un centre de tri à la gare de Maine-Montparnasse ;
- la construction d'un second centre de tri à Marseille-Gare.

Ces constructions apparaissent, en effet, absolument nécessaires par suite de l'augmentation importante du trafic et en raison des conditions défavorables dans lesquelles s'effectue le travail postal.

\*  
\* \*

En ce qui concerne *le matériel destiné aux transports routiers*, 700 véhicules automobiles et 400 motocycles doivent venir s'ajouter à ceux actuellement utilisés pour le service postal.

Le service des télécommunications se verra également doté de 440 véhicules automobiles et de 184 motocycles supplémentaires.

L'Administration poursuit ainsi une politique de motorisation qui a pour objectif de répondre au maximum aux exigences et aux nécessités de la vie moderne.

\*  
\* \*

Pour les *opérations postales* et les activités assimilées les crédits plus importants qui sont prévus ont pour but de poursuivre un effort de mécanisation afin d'alléger les tâches de plus en plus lourdes auxquelles le personnel doit faire face et de répondre à des améliorations techniques qui s'imposent incontestablement à notre époque.

Avec le Rapporteur général à l'Assemblée Nationale on doit toutefois regretter que cet effort ne soit pas encore plus grand et que l'on ne soit pas en mesure de mettre en service des calculateurs électroniques à grand rendement qui favoriseraient particulièrement le travail du service des chèques postaux.

Notons que les possibilités techniques sont aujourd'hui très étendues et, notamment, que des machines à trier les lettres ont été conçues de telle sorte que six agents sont capables avec chacune d'elles de trier 24.000 lettres à l'heure pour 300 directions. Par ailleurs, des recherches sont actuellement faites qui pourront permettre de classer le courrier électroniquement et dans des conditions encore plus rapides et efficaces.

Le personnel des Postes et Télécommunications est des plus méritants. Il convient de rendre en particulier hommage à tous ceux qui participent au transport du courrier postal et qui assurent sa distribution. Grâce à des circuits bien étudiés et à une utilisation parfaitement ordonnée des moyens matériels, train, automobile, avion, l'acheminement du courrier s'effectue dans les plus courts délais.

L'Aéropostale, surtout, accomplit de jour et de nuit un labeur remarquable et assure un service que l'on doit citer en exemple pour sa rapidité et sa régularité. Cet organisme, qui célèbre cette année son 40<sup>e</sup> anniversaire, a réalisé, au cours de l'année 1958, un trafic de près de 5.000.000 de tonnes kilométriques et transporté plus de 800 millions de lettres. Son activité en progression de 14 %, par rapport à l'année 1957, devient de plus en plus importante.

\*  
\* \*

Quant aux *Télécommunications*, deux sujets de préoccupation avaient motivé nos interventions lors des discussions sur la Loi-Programme :

- les installations téléphoniques ;
- l'extension de l'automatique rural.

Les demandes de téléphone qui étaient en instance, ou plutôt en souffrance, au début de 1959 atteignaient le chiffre de 120.000. A la cadence à laquelle les installations sont réalisées, ce retard n'a guère été comblé à ce jour (110.000).

L'insuffisance des crédits que nous avons vivement soulignée est la seule cause de cette très regrettable situation qui se traduit d'ailleurs, par une perte de recettes pouvant être évaluée à 100 millions NF.

Il nous a été assuré que l'administration des Postes et Télécommunications pourrait être autorisée à émettre, en 1960, un emprunt d'un montant de 100 millions NF en vue d'améliorer cet état de choses. Nous en prenons acte avec satisfaction.

Le Ministre nous a affirmé qu'il lui sera ainsi possible de réduire d'un tiers le retard actuel au cours de l'année prochaine, et d'arriver au bout de trois ans à suivre la cadence des demandes.

Nous souhaitons vivement que ces prévisions se réalisent, et que nous puissions sortir d'une situation qui ne fait pas honneur à notre pays.

\*  
\* \*

Les travaux pour l'extension de l'*automatique rural* pourront nous l'espérons, se poursuivre plus rapidement dans le cadre de programmes plus étendus.

En effet, la part de l'administration des Postes et Télécommunications dans les travaux d'équipement en automatique rural est portée cette année de 10 millions à 20 millions NF. Elle représente, pour les opérations à réaliser en cinq ans, les deux tiers de la somme nécessaire, soit 100 millions NF sur 150 millions.

Les avances à fournir par les départements, qui doivent de plus supporter les frais financiers des emprunts, atteindront donc 50 millions NF.

A défaut d'une autre solution, nous demandons instamment que les départements puissent, au moins, obtenir sans difficulté les prêts indispensables auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou des autres organismes habilités.

Est-il besoin de rappeler que la France ne compte que deux millions d'abonnés au téléphone alors que des petits pays comme la Suisse ont une densité téléphonique beaucoup plus importante.

\*  
\* \*

Cette situation apparaît d'autant plus paradoxale, que notre pays possède des techniciens qui sont parmi les premiers du monde, et qui se sont révélés bien souvent être des précurseurs sur le plan des réalisations postales et techniques.

Beaucoup de pays peuvent envier, par exemple, notre Centre National d'Etudes des Télécommunications, composé d'ingénieurs d'une haute valeur scientifique et morale. Nous devons à ceux-ci des innovations particulièrement remarquables dans les installations téléphoniques et dans leur automatisation. C'est pourquoi si la densité de notre réseau téléphonique reste insuffisante, sa qualité ne laisse rien à désirer comparativement à celle des autres pays.

Certes, cette grande administration des Postes et Télécommunications, qui possède, comme il nous plaît à chaque occasion de le répéter, un personnel dont les qualités professionnelles sont particulièrement grandes, ne cesse d'user de toutes ses ressources et de faire preuve d'ingéniosité pour assurer dans les meilleures conditions possibles un service public important.

Modestes agents, comme techniciens des cadres plus élevés sont dignes partout de notre considération. Aussi nous souhaitons que la plupart des doléances et des revendications que ceux-ci expriment, et dont nous nous dispenserons de faire l'énumération, puissent recevoir un accueil favorable des pouvoirs publics. Ceci nous apparaît de plus en plus nécessaire,

si nous voulons que cette administration conserve des éléments qui font toute sa valeur et son efficacité.

Nous concluons en vous demandant d'approuver ce budget annexe pour l'année 1960 et, en insistant, pour que les Postes et Télécommunications, qui représentent l'une des activités essentielles dans l'évolution économique et humaine des pays modernes, soient à même d'obtenir tous les moyens qui leur sont indispensables.

Compte tenu de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne *un avis favorable* au budget annexe des Postes et Télécommunications.